

Rapport du conseil communal du 3 mai 2021

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbale publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

3. Emprunt contracté auprès de la Banque BNP Paribas Fortis : Remboursements anticipés - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

4. Redevance incendie 2015 - Avis

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

5. Contrat programme 2020-2024 du Foyer culturel - Approbation

Ce point est suspendu et reporté.

6. Formation Potager bio - Règlement tarifaire - Approbation

Ce point est reporté

Le MCS soutien ce très beau projet.

Formation : 100 euros.

Nous proposons

- que les participants qui le souhaitent puissent payer en plusieurs fois.
- que les participants ayant suivi l'entièreté de la formation puissent bénéficier du remboursement d'une partie de la formation pour pouvoir s'acheter du matériel pour démarrer leur projet.

7. Convention de partenariat avec l'asbl Liège-Energie pour la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des ménages sprimontois en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de leur logement - Approbation

Ce point a été approuvé avec 13 voix « pour », 3 abstentions (CDH+) et 5 voix contre (MCS)

Coût du partenariat : 0,50 euro par habitant soit 7500 euros pour l'année.

« Nous sommes surpris de voir apparaître ce point à l'ordre du jour alors que les missions proposées dans ce partenariat sont déjà effectuées très correctement par le personnel communal du service énergie.

L'ASBL propose la mise en place de formation pour les membres du personnel, ces formations existent déjà via d'autres structures.

Nous constatons également que les administrateurs de cette ASBL sont Madame Maggy Yerna et Monsieur Jean-Paul Bonjean tous deux membres du parti socialiste tout comme Malik Ben Achour, commercial indépendant chez UPCity, la société mandatée pour la mise en place le budget participatif.

Les deux administrateurs dont il est question ici cumulaient à leur deux en 2019, plus de 30 mandats dont plusieurs rémunérés évidemment. Jean-Paul Bonjean, semble être mieux connu pour avoir accepté de payer une transaction pénale en rapport avec sa participation dans les comités de secteur public que pour ses actions dans les domaines de l'énergie.

Certaines personnes sont « tuteurs énergie au niveau du CPAS », des choses existent sur notre territoire, ces personnes font leur travail correctement.

La commune ne devait-elle pas plutôt faire la promotion des services proposés par la commune ?

Qu'aurons-nous comme droit de regard sur les activités de cette ASBL ? »

8. Représentation de la Commune - Associations et sociétés diverses - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

9. Marché de Fournitures - Renouvellement de l'infrastructure serveurs - Recours à une centrale d'achat - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Marché de Travaux - Entretien des toitures de l'école de Sprimont centre - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Questions orales d'actualité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ENODIA

Le Mouvement Citoyen voudrait vous faire part de son sentiment, suite à la présence physique du représentant du Conseil Communal de Sprimont à l'AG d'ENODIA.

L'Assemblée générale d'ENODIA réunie ce 19 AVRIL a approuvé à une très large majorité de 88,70 % (92,59% des voix favorables exprimées par la Province de Liège et 83,71% des voix favorables exprimées par les Communes) l'opération d'acquisition de 100% des parts de BRUTELE.

Tous nos collègues ici présents ont, lors du dernier conseil, voté en faveur de cette acquisition, à l'exception des conseillers du Mouvement Citoyen qui se sont abstenus. Le rachat de Brutélé par NETHYS-ENODIA était donc à l'ordre du jour de cette assemblée générale à laquelle j'ai eu l'honneur de porter les votes de notre conseil communal. Afin d'éclairer notre assemblée sur les véritables enjeux de cette opération, nous voudrions communiquer ce qui suit : les deux sociétés Brutélé et Voo sont déjà tellement imbriquées, avec des services partagés, qu'il vaut mieux effectivement clarifier cette situation pour intéresser un opérateur privé. Clarifier, ça veut dire racheter Brutélé et le fusionner avec Voo.

C'est une opération complexe qui est en train de se réaliser et ce, en plusieurs étapes :

1. rachat de Brutélé,
2. fusion Brutélé avec Voo
3. revente rapide d'une participation majoritaire de la nouvelle entité Brutélé-Voo à un autre opérateur.

Le Mouvement Citoyen de Sprimont s'est déjà prononcé clairement, pour ce qui le concerne, comme les communes d'Olné et d'Andenne l'ont fait dans la presse, eux qui y ont accès, sur le fait que la vente d'une participation majoritaire dans la nouvelle entité Brutélé-Voo doit remonter aux communes.

Cela dit au passage, nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre l'avis officiel des autres groupes politiques de Sprimont sur ce point.

Encore faut-il envisager maintenant de quelle manière partie du produit de la vente doit remonter aux communes.

Voo est détenue par un actionnaire qui est NETHYS, NETHYS appartient à ENODIA. Si la commune de Sprimont ne détient pas directement des parts dans VOO, ainsi que Monsieur COLLE nous l'a confirmé, il se peut effectivement qu'il existe une règle particulière de répartition entre les divers actionnaires de l'intercommunale ENODIA quant aux dividendes provenant de l'activité de Voo.

Je vais tenter de m'informer sur ce point.

Toutefois, c'est l'intercommunale Enodia qui doit racheter Brutélé, c'est donc d'argent public qu'il s'agit.

Les communes associées à Brutélé ont négocié la revente de Brutélé en demandant le versement de dividendes à leur profit lors de la vente de l'entité fusionnée Brutélé-Voo à un tiers opérateur.

Il serait équitable que les communes associées à ENODIA perçoivent également des dividendes lors de cette cession d'autant que: si même notre commune ne détient aucune participation dans VOO, il faut savoir que ce sont les dividendes de l'affiliation des communes, dont Sprimont, à RESA gaz et électricité, qui ont financé les pertes de VOO; on cite le chiffre de SIX CENT MILLIONS d'euros.

Cet argument a par ailleurs été verbalisé par le bourgmestre d'Andenne lors de l'AG « physique » d'Enodia du 19 avril, à l'occasion de laquelle, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur EERDEKENS, bourgmestre d'Andenne.

A cette occasion, il m'a fait part d'un courrier du 18 mars, qu'il a fait parvenir à l'ensemble des communes, dont la nôtre, courrier dont nous regrettons qu'il n'ait pas été communiqué aux membres de cette assemblée préalablement aux votes sur l'ordre du jour d'ENODIA exprimé lors du conseil du 25 mars dernier.

En effet, ce courrier aurait permis d'éclairer le conseil communal, avant d'approuver sans condition aucune le point 2 mis à l'ordre du jour de l'AG d'ENODIA.

La proposition du bourgmestre Mr EERDEKENS consistait, en résumé, à conditionner l'acquisition des parts de Brutélé à une rémunération des communes.

Pour Sprimont, dans l'hypothèse où nous ne bénéficierions d'aucune règle particulière de répartition entre les divers actionnaires de l'intercommunale quant aux dividendes provenant de l'activité de Voo, l'idée serait de calculer ce qui pourrait revenir à la commune de Sprimont (à condition que l'assemblée générale d'ENODIA suive la demande) demande consistant à rétribuer une part du produit de la vente au prorata des sommes engagées pour "relever" VOO, soit **600.000.000 d'euros**.

Il serait en effet dommage que les représentants de notre commune n'appuient pas cette démarche compte tenu du fait que la situation financière des communes en générale risque de souffrir de plusieurs maux pour les temps à venir.

C'est la seconde fois que le Mouvement Citoyen tire la sonnette d'alarme dans ce dossier, vous priant d'être particulièrement attentif à l'usage qu'il sera fait des actifs provenant de la vente de VOO-BRUTELE. Heureusement, rien n'est encore joué, encore faut-il que lors de l'assemblée générale qui déterminera le sort réservé à ces actifs, nos votes tiennent compte de l'enjeu que cela peut avoir sur notre commune.

Enfin, et nous nous adressons ici plus spécialement au Collège, nous souhaiterions que vous interveniez, comme l'a fait Mr EERDEKENS, auprès de vos Collègues des autres communes, pour les sensibiliser à ce que nous venons de développer.

Alors que les communes vont subir de plein fouet les conséquences financières de la crise sanitaire ainsi que les conséquences négatives annoncées dues à la gestion régionale du précompte immobilier, nous avons là un point d'attention qui ne peut nous échapper. Nous voudrions connaître la position du Collège à ce propos, et savoir pourquoi l'information diffusée par Monsieur EERDEKENS n'a pas été soumise à l'ensemble des conseillers ?

Le Collège : depuis le départ toutes les communes lorgnent sur cet argent qui va rentrer suite à la vente d'une participation majoritaire dans la future entreprise fusionnée que sera VOO-Brutélé. Chaque commune est intéressée par pouvoir percevoir, au moins une partie, ses revenus. La lettre de Monsieur Erdekens reprenait une copie de la décision prise par le conseil communal de la ville d'Andennes. La position de Monsieur Erdekens ne lui est pas propre. Elle est propre à pas mal d'autres communes. Chacun doit travailler dans son parti afin d'avoir une solution qui convienne à toutes les communes. Sprimont n'est pas majoritaire dans l'assemblée générale d'Enodia et Enodia ne détient pas la clé de l'opération. Il n'empêche qu'en tant qu'actionnaire nous pourrions demander qu'Enodia soit très attentive à la clé de répartition. Ce dossier est suivi de près. Il faut reconnaître qu'il peut dépasser par sa taille, par l'influence que la Commune de Sprimont pourrait avoir au niveau des décisions prises. Le Collège va continuer d'être attentif au déroulement de l'opération. Les communes ne sont pas les seules demanderesses. Il y a aussi des mouvements de relance économique au niveau de la province de Liège, de l'arrondissement, qui souhaiteraient également bénéficier d'une part du produit de la vente afin de pouvoir appuyer la relance au-delà des frontières communales. Effectivement il devra y avoir une discussion quant à la répartition de la somme obtenue. Cet argent devra être au service d'une relance économique, voire sociale, au niveau de la Province de Liège. Une partie devant également retourner vers les communes, puisque quelque part cet argent leur appartient, puisqu'elles en auront besoin dans les années à venir suite à la crise sanitaire connue actuellement tant d'un point fiscal que social.

PANNEAUX AFFICHAGE PUBLIC

MCS : revient sur une question posée il y a +/- deux ans concernant le mauvais état des panneaux d'affichage. Le relevé des panneaux a-t-il été fait et qu'en est-il de leur remise en état ?

Le Collège : un relevé n'est pas fait. Il y a une surveillance de l'état des panneaux. Un relai sera fait au niveau du service travaux pour vérifier si une remise en état est nécessaire. Considérant qu'il est de plus en plus probable que des manifestations culturelles pourront à nouveau être organisées à court ou moyen termes, le Mouvement Citoyen souhaiterait savoir quelle suite a été donnée à son intervention du 29 mai 2019 relativement aux panneaux d'affichage publics, à savoir leur remise en état et la mise à jour du listing reprenant ces panneaux.

CDH+. souhaite savoir où en sont les travaux de la maison des jeunes du Hornay. Le Collège : les travaux seront normalement terminés mi-mai et le déménagement est prévu pendant les grandes vacances. Les services communaux les aideront notamment par la mise à disposition de container.

MCS : la campagne de dératisation est proche. Vu la recrudescence des rats un peu partout, serait-il possible de prévoir une promotion plus intense afin que le citoyen soit bien averti ?

Le Collège : lorsque les citoyens interpellent, il faut les orienter vers le bureau d'accueil de l'administration. Une communication sera faite.

MCS : serait-il possible de prévoir un éclairage du passage pour piéton situé à Florzé, à proximité des arrêts de bus et de la plaine de jeux ? L'endroit est en effet dangereux en hiver lorsque les usagers l'empruntent matin et fin de journée et qu'il fait sombre. Il en va de la sécurité des citoyens.

Le Collège : une réunion s'est tenue dernièrement avec le responsable mobilité douce du Service Public de Wallonie (SPW). Il faut savoir que la Commune a déjà demandé à plusieurs reprises le déplacement de ce passage pour piéton qui se trouve trop près du virage. Le SPW ne prévoit pas d'éclairage mais a, à présent, accepté ce déplacement qui toutefois est toujours en réflexion par rapport à l'emplacement idéal par rapport aux abris de bus, au nouveau clos et au village. S'il est mal placé, il ne sera pas utilisé. Pour l'éclairage, la demande sera relayée puisque cela aurait évidemment un intérêt en terme de sécurité.

CDH+ : appuie la demande du Mouvement Citoyen en précisant que le déplacement du passage pour piétons ne résoudrait pas le problème de sécurité alors qu'un éclairage le ferait.

Le Collège : il est possible qu'il y ait à cet endroit et dans un avenir relativement proche un aménagement sécuritaire.

MCS : le 22 juin 2020, le Mouvement Citoyen avait informé le conseil que certaines communes comme Dalhem, Seraing et Nandrin, avaient ajouté, dans leur règlement de police, le fait que les tondeuses robots ne puissent plus être utilisées entre 18h et 9h du matin et avait demandé quelle était l'intention de la Commune de Sprimont. Le Collège avait répondu que c'était en réflexion, qu'il en avait été brièvement discuté lors du dernier collège de police, que la discussion aurait à nouveau lieu lorsque l'ensemble des membres seraient présents, afin d'avoir une position commune au niveau de la zone de police, que le service Environnement s'intéressait également à la problématique. Qu'en est-il à présent ?

Le Collège : le service Environnement s'est en effet penché sur la question et avait rédigé un écrit qui avait été relayé au Collège de police. C'est un point intéressant, mais jusqu'à présent il n'y a pas eu de suite.

MCS : il a été constaté, avec d'autres citoyens, que les enquêtes publiques ne sont pas visibles sur le nouveau site Internet de la Commune. Le Mouvement Citoyen pense qu'une diffusion la plus large possible est un signe de transparence pour les pouvoirs publics. S'agit-il d'un oubli ou d'une volonté politique ? Il est possible d'aller au-delà des impositions de la réglementation. Le site Internet le prévoyait, ce qui n'est plus le cas depuis la nouvelle version du site Internet.

Le Collège : c'est une décision du service Urbanisme en fonction de la réglementation en vigueur. Ce n'est absolument pas une décision politique. Le site Internet permet la publication des enquêtes. Toutefois il n'est actuellement pas demandé au service Communication de procéder à la diffusion de ces enquêtes. Cela sera déterminé en collaboration avec les services.

MCS : l'atelier informatique de Louveigné a interpellé le Mouvement Citoyen puisque suite à ce qui avait été convenu entre l'atelier informatique et les services communaux dans le cadre de la mise en place d'ateliers informatiques à destination des aînés, l'atelier informatique n'a pas reçu les informations nécessaires. Lors du recrutement d'élèves ou de stagiaires, recrutement que le Collège a par la suite requalifié d'enquête, le Mouvement Citoyen avait déjà marqué son étonnement de ne pas avoir inclus l'atelier informatique de Louveigné dans le projet. Cet atelier fonctionne depuis quinze ans et a déjà accueillis plus de 600 stagiaires. Suite à la remarque du Mouvement Citoyen le Collège avait affirmé qu'il n'entrait pas dans ses intentions d'exclure du projet l'atelier informatique de Louveigné. Force est de constater qu'une fois encore les actes ne suivent pas les paroles. Comment se fait-il que l'atelier informatique doive demander la liste des personnes intéressées par la formation et qu'il n'ait pas reçu une copie du courrier adressé aux personnes intéressées ? La date de démarrage de l'activité a été fixée au 4 mai sans prendre en compte la date de démarrage de l'atelier de Louveigné. Le Mouvement Citoyen pense que cela est regrettable et en déduit que les initiatives citoyennes performantes n'ont pas de place dans la commune de Sprimont.

Le Collège : s'étonne de ce qui est rapporté. Une concertation a bien eu lieu entre le service emploi de la Commune, l'atelier informatique de Louveigné et la Promotion sociale qui organise l'atelier rue du Centre 56. Un courrier mentionnant les deux ateliers devait être transmis aux personnes intéressées. Le courrier a bien été signé par le Bourgmestre et la Directrice générale ff.

Ce courrier a bien été envoyé et reçu notamment par les participants à l'atelier organisé rue du Centre 56 qui a commencé ce 4 mai dans le respect de la procédure orange (distanciation, gel hydro alcoolique...). Procédure qui doit également être respectée par l'atelier informatique de Louveigné. Le Collège s'étonne donc à nouveau de cette interpellation puisque la transmission des informations a bien eu lieu. La directrice générale vérifiera cependant ce qu'il s'est passé et s'il y a eu un soucis.